

RÉCLAMATION

Qui peut la déclarer ?

L'entraîneur ou le capitaine en jeu

Quand peut-il la déclarer ?

- a) **immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté ;**
- b) **au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute d'arbitrage supposée commise. (mauvaise interprétation de la règle)**

A qui peut il la déclarer ?

à l'arbitre le plus proche au moment où le fait se produit



RÉCLAMATION

Que doit-on noter à ce moment là ?

- **L'équipe réclamante**
- **Le réclamant : entraîneur ou capitaine en jeu**
- **La période**
- **Le temps restant à jouer dans la période**
- **Le score A et B**
- **Les capitaines en jeu A et B**

Où le noter ?

En haut de la feuille de marque ou sur une autre feuille



RÉCLAMATION

Qui doit faire un rapport **INDIVIDUEL** sur un formulaire type ?

- Les arbitres (remis au 1^{er} arbitre)
- Les OTM (remis au 1^{er} arbitre)

Sur une feuille :

- Les entraîneurs (expédition sous 24 heures)
- Les capitaines en jeu (expédition sous 24 heures)

Le 1^{er} arbitre doit expédier à l'organisateur (CD) sous 24 heures la feuille, le chèque, les rapports des officiels



RÉCLAMATION

Règles générales :

- Le 1^{er} arbitre doit faire respecter la procédure de la réclamation (c'est son devoir)!!
- Pour être recevable sur la forme, **le président ou le secrétaire général du club réclamant** doit la confirmer sous 24 heures par L.R.A.R. avec un chèque complémentaire de 100 €.
- La Commission Réclamation vérifie la recevabilité de la réclamation quant à la forme, puis statue sur le fond.



RÉCLAMATION

Action supplémentaire à faire : **Chronométreur**

démarrer le chrono à main dès la fin de la rencontre
pour mesurer le délai entre la fin de la rencontre et la
déclaration officielle dans le vestiaire Arbitres

(max. 20 minutes)



